



Projet éolien de l'Etoile

Compte-rendu du comité de pilotage des élus N°3

**VELOCITA ENERGIES &
BILLAS AVENIR ENERGIE**

25 janvier 2022

Sommaire

Sommaire.....	2
1. Introduction	3
2. Les participants à l'événement	4
3. Synthèse des échanges	5
1. L'objet de la réunion	5
2. Présentation des résultats des études et des contraintes associées.....	5
2.1 L'étude acoustique	5
2.2 L'étude paysagère.....	7
2.3 L'aspect des éoliennes	7
3. Présentation de la trame d'implantation	8
3.1 Les chemins d'accès	8
3.2 L'impact paysager	9
3.3 Le projet éolien concurrent WKN.....	10
4. Echanges autour de la démarche de concertation	10
4.1 Les éléments de communication	10
4.2 Le forum intergénérationnel.....	10
4.3 La fiscalité	12
Annexes	13

1. Introduction

VELOCITA ENERGIES et BILLAS AVENIR ENERGIE (BAE) ont souhaité engager une démarche de concertation pour co-construire le projet éolien de l'Etoile avec le territoire.

Après une étude des perceptions menée par l'équipe Concertation de Mazars à l'automne 2020, la démarche de concertation et de communication publique a été lancée sur les communes de La Genevroye, Marbéville, Mirbel, Soncourt-sur-Marne et Vignory.

Dans ce cadre, deux comités de pilotage avec les élus ont précédemment été organisés. Le premier comité de pilotage s'est tenu le 7 octobre 2020 afin de présenter le projet et pour lancer le diagnostic territorial. Le deuxième comité, qui a eu lieu le 30 mars 2021, avait pour objet de partager les premiers résultats des études et approfondir les premières propositions de retombées sur le territoire.

Ce **troisième comité de pilotage organisé le mardi 25 janvier 2022**, de 18h30 à 20h30, à la salle communale de Marbéville, poursuit deux objectifs principaux :

- Partager les avancées du projet : actualités du projet, résultats des études, contraintes et trame d'implantation
- Echanger sur les prochaines étapes de la démarche de concertation

Vous avez participé ou été convié à cet événement, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-après la synthèse des échanges qui s'y sont tenus.

2. Les participants à l'événement

La réunion du mardi 25 janvier 2021 a rassemblé les 15 **personnes** suivantes :

Commune de La Genevroye :

- Laurent PELLOUARD, Maire de La Genevroye

Commune de Marbéville :

- Michel COURAGEOT, Maire de Marbéville
- Eric COURAGEOT, conseiller municipal
- Thomas COURAGEOT, conseiller municipal
- Philippe DRIOUX, conseiller municipal
- Jean-Marie GRAILLOT, conseiller municipal
- Benoît MULTIER, conseiller municipal
- Yves THIEBLEMONT, conseiller municipal

Commune de Mirbel :

- Stéphane MAUJEAN, Maire de Mirbel
- Nadia MAUJEAN, 1^{ère} adjointe
- Sylvain LEPOIX, 2^{ème} adjoint

Commune de Soncourt-sur-Marne :

- Didier JOLLY, Maire de Soncourt-sur-Marne
- Christian SCHMIDT, conseiller municipal

Commune de Vignory :

- Isabelle SAMSOM, conseillère municipale
- Francis MAJORKIEWIEZ, riverain et Président de Histoire et Patrimoine

Equipe projet BEA :

- Caroline SENECHAL, chargée de Projets Energies Renouvelables

Equipe concertation MAZARS :

- Charline VIALLE, cheffe de projets
- Enzo QUENESCOURT, consultant

Personnes excusées

Equipe projet VELOCITA :

- Maria CANDAMIL, cheffe de projets

3. Synthèse des échanges

1. L'objet de la réunion

Le projet éolien de l'Etoile est développé par les sociétés **VELOCITA et BILLAS AVENIR ENERGIE** sur les parcelles communales de **La Genevroye, Marbéville, Mirbel, Soncourt-sur-Marne et Vignory**, dans le massif forestier de l'Etoile. Le projet a été initié en 2018 par les premiers échanges avec les communes. Les études ont été lancées en 2020 tout comme la démarche de concertation. Le projet sera déposé en 2022.

La démarche de concertation a pour vocation une co-construction créatrice de valeur ajoutée pour le territoire et le projet. Il s'agit notamment de développer l'expertise des participants sur l'éolien et le développement du projet mais également de construire les retombées économiques du projet par un travail de réflexion collective, de priorisation et d'approfondissements des idées émises.

Dans ce cadre, deux comités de pilotage ont été organisés le 7 octobre 2020 et 30 mars 2021. Le premier avait pour but de présenter le projet aux élus, tandis que le deuxième visait à partager les premiers résultats des études et approfondir les premières propositions de retombées économiques. Une visite de la zone d'étude a ensuite été organisée avec les participants volontaires pour réfléchir à la trame d'implantation.

Ce **troisième comité de pilotage du 25 janvier 2022** s'inscrit dans cette volonté continue de co-construction. Après un mot d'accueil et un tour de table des présents, un temps de présentation des avancées du projet a été proposé, suivi d'échanges. Les porteurs du projet ont ensuite exposé la trame d'implantation de celui-ci, avant que les retours des participants soient recueillis. Un temps a ensuite été dédié à la démarche de concertation, afin de visualiser le film qui en a été fait, libérer un temps d'échanges et partager son calendrier. Il s'agissait également de préparer les prochaines étapes de la démarche en les soumettant à la discussion collective.

2. Présentation des résultats des études et des contraintes associées

Caroline SENECHAL, cheffe de projet BILLAS AVENIR ENERGIE, est revenue sur les résultats des études et les contraintes y étant associées.

2.1 L'étude acoustique

Question : « D'après vous, la présence de la forêt autour des éoliennes va-t-elle participer à en atténuer le bruit ? Comment expliquer ce phénomène ? »

Réponse de BAE : Lors de l'émission de différents bruits, c'est le bruit le plus puissant (qui produit le plus de décibels) qui prend le pas sur tous les autres. Les décibels produits ne s'additionnent pas (échelle logarithmique du bruit). Or, dans notre situation, le bruit provoqué par la forêt est plus important que le bruit des éoliennes en plaine. Ainsi, le bruit de la forêt

atténue celui des éoliennes. Rappelons que le bruit produit par les éoliennes est de faible intensité : 35 décibels à 500m de distance en moyenne, soit l'équivalent du bruit d'un frigidaire.

Remarque : « J'ai consulté l'étude acoustique et elle n'est pas facilement compréhensible »

Réponse de BAE : L'étude acoustique permet d'évaluer l'environnement sonore à proximité du parc en projet, afin de connaître les niveaux maximums de bruit en décibels à ne pas dépasser. L'étude consiste à mesurer dans un premier temps le bruit ambiant à l'aide de micros installés dans les jardins des habitations les plus proches de la zone du projet.

Le bureau d'étude spécialisé en acoustique simule ensuite le bruit rajouté par le parc éolien, et analyse les résultats pour de nombreux scénarios : les résultats sont en effet différents selon l'emplacement des éoliennes ou le modèle d'éoliennes testé.

Tout ceci afin de vérifier que le projet respecte bien la réglementation française qui est l'une des plus strictes au monde en la matière. Celle-ci impose une émergence maximum de 3 décibels la nuit et de 5 décibels le jour, l'émergence correspondant à la différence de bruit avec et sans le parc éolien.

Une fois le parc en fonctionnement, une seconde étude acoustique sera réalisée afin d'évaluer si le niveau sonore est bien conforme à la réglementation et aux simulations effectuées avant sa construction.

Deux options sont testées :

- L'une avec les éoliennes en fonctionnement,
- L'autre avec les éoliennes arrêtées.

Dans le cas où cette seconde étude révélerait que les émergences sonores du parc seraient trop élevées (ce qui est rarement le cas au vu de la fiabilité de la première étude), un plan de bridage des éoliennes pourrait être mis en œuvre. Les mesures de bridage ont pour objectif de réduire la puissance des éoliennes en fonction de la vitesse des vents et de certains critères horaires afin que le parc respecte la réglementation en vigueur.

Remarque : « Il faudrait que nous ayons les résultats détaillés des études acoustiques avant le dépôt du dossier »

Réponse de BAE : Nous pourrions vous présenter l'étude, avant le dépôt du dossier et après l'étude d'impact, lors d'un prochain rendez-vous.

2.2 L'étude paysagère

Remarque : « *La carte de l'étude paysagère est illisible, celle que vous nous présentez aujourd'hui est plus claire.* »

Réponse de BAE : Nous vous transmettons, en même temps que ce compte-rendu, le support de présentation qui contient la carte en question. Vous la trouverez également en annexe de ce compte-rendu.

Question : « *Depuis Mirbel pourra-t-on voir les 12 éoliennes ?* »

Réponse de BAE : Les 12 éoliennes seront visibles selon certains points de vue spécifiques, tel que le point de vue p.18 du support de présentation (qui vous a été transmis en même temps que ce compte-rendu). Pour autant, le champ de vision humain est limité (60°-120° avec des différences de précision), pour s'en rendre compte au mieux nous vous invitons à consulter les points de vue depuis Mirbel, à hauteur humaine, p.19 et 20 du support de présentation.

Question : « *Il n'existe qu'un photomontage pour Soncourt ?* »

Réponse de BAE : Nous présentons aujourd'hui en effet un seul photomontage depuis Soncourt, mais l'étude paysagère en comporte plus. Trois photomontages ont été réalisés à Soncourt-sur-Marne, deux depuis l'entrée et la sortie du village, et un depuis le centre-ville.

Question : « *Pourquoi l'étude considère-t-elle qu'il y a plus d'enjeux à Marbéville ?* »

Réponse de BAE : En terme paysager, les communes à forts enjeux sont Marbéville, La Genevroie. En effet, celles-ci sont à une altitude plus élevée par rapport au reste du territoire et par rapport à la forêt de l'Etoile. La situation de surplomb de la forêt qui en découle rend ces communes particulièrement visibles. La commune de Marbéville en particulier, est très visible depuis Colombey-les-Deux-Eglises. Y installer plus d'éoliennes, impossible à masquer derrière le massif forestier, risquerait donc de dégrader le paysage depuis le lieu de mémoire du Général De Gaulle. Par ailleurs, c'est sur ce territoire que le Milan Royal est actif. Pour mémoire, le Milan Royal est une espèce patrimoniale hautement protégée. En suivant les mesures ERC, nous tenons à éviter les zones d'activité, que ce soit de transit ou de chasse, afin de minimiser l'impact sur cette espèce.

2.3 L'aspect des éoliennes

Question : « *Pourquoi les éoliennes sont-elles blanches ?* »

Réponse de BAE : Les éoliennes sont blanches car l'Aviation Civile et l'Aviation Militaire nous l'imposent. Il y a également un autre enjeu d'unité paysagère. Dans d'autres pays comme en Allemagne, la base des mâts peut être peinte en vert par exemple. En France, c'est impossible pour le moment.

Question : « *Nous avons évoqué la dernière fois une possible suppression des lumières rouges clignotantes, où cela en est-il ?* »

Réponse de BAE : Nous souhaiterions aussi que cela soit le cas, et ce point a récemment fait l'objet d'un discours de la Ministre de la Transition écologique, Madame

Pompili. Dans son discours de présentation des 10 mesures pour un développement responsable et maîtrisé de l'éolien, du 5 octobre 2021, elle a ainsi annoncé la généralisation de la solution consistant à orienter vers le ciel les faisceaux lumineux. L'ensemble des 9 000 mâts français devraient ainsi être équipés dès la fin de cette année. D'autres solutions existent et nous mettrons en œuvre la plus pertinente le moment venu.

3. Présentation de la trame d'implantation

Dans un deuxième temps, Mme. SENECHAL a exposé la trame d'implantation du projet, afin de recueillir l'opinion des participants.

3.1 Les chemins d'accès

Remarque : « L'éolienne située le plus au sud de Soncourt va déranger les chemins d'accès, en plus d'être plus visible »

Réponse de BAE : Nous suivons les recommandations formulées par les différents bureaux d'études ayant réalisés les différentes études. Ainsi, concernant cette éolienne spécifique de la proposition des participants à la précédente réunion n'a pas été retenu. En effet, selon les études, les éoliennes doivent se situer le plus éloigné possible des lisières de la forêt de l'Etoile car celles-ci comportent des enjeux écologiques forts (secteurs de présence de l'Alouette lulu et de reproduction probable du Bruant jaune, et secteurs privilégiés de chasse des chauves-souris). Les éoliennes doivent également se tenir éloignés des côteaux, qui offriraient un point de vue surélevé et rendraient donc les éoliennes plus visibles alors que l'objectif est de les masquer au maximum pour limiter l'impact paysager. Pour toutes ces raisons, c'est cet emplacement qui a été privilégié.

Question : « Pourquoi les éoliennes sont-elles autant éloignées des chemins d'accès à Soncourt ? »

Réponse de BAE : La réponse est la même que pour la question précédente. L'éloignement aux lisières et aux coteaux a été privilégié, ce qui conduit nécessairement à un éloignement des chemins d'accès à Soncourt. De plus, les éoliennes doivent être espacées pour éviter l'effet de sillage. En effet, des éoliennes implantées en situation de bénéficié du vent dominant sont susceptibles de perturber le fonctionnement des éoliennes voisines situées en aval, par l'effet du mouvement des pales. Cet « effet de sillage » se trouve créé par la diminution de la vitesse du vent et l'augmentation des turbulences, qui entraînent, pour les aérogénérateurs situés en aval, non seulement des pertes de production, mais également des charges de fatigue et l'usure prématurée des installations. Il s'agit alors d'éloigner suffisamment les éoliennes entre elles pour éviter cet effet néfaste à la productivité des éoliennes. C'est ce choix qui justifie, entre autres, cet espacement entre les éoliennes et qui conduit à l'éloignement des chemins d'accès.

Question : « Comment va-t-il être possible de monter les éoliennes avec de simples camions ? »

Réponse de BAE : Pour transporter les différentes composantes des éoliennes, et notamment les pales, il existe différents choix de véhicules spécialement conçus à cet effet, allant de la simple semi-remorque, au remorqueur téléguidé. Le véhicule est choisi en fonction de la composante à transporter, et de la nature du terrain à traverser.

Intéressons-nous au transport des pales des éoliennes, qui induit la logistique la plus complexe. Pour les plus petites pales et/ou pour les terrains les plus courts et aisés (route rectiligne) il est possible d'utiliser une simple remorque extensible. Mais pour de plus grandes pales et/ou les terrains les plus difficiles, d'autres systèmes sont nécessaires. Les remorques peuvent par exemple être dotées d'un "RotorBladeTransportSystem" (RBTS). Le système se compose d'un chariot à 2 essieux avec un dispositif de rotation libre et une unité traînante à 4 essieux. L'assemblage de la pale d'éolienne est réalisé selon le principe plug-and-play. À l'aide d'un dispositif de levage spécial, le pied de l'aile peut être soulevé sur plusieurs mètres et ainsi passer au-dessus de maisons par exemple.

Question : « Pensez-vous que les chemins d'accès seront suffisants pour acheminer les éoliennes jusqu'aux différents sites ? »

Réponse de BAE : Il est nécessaire que les chemins mesurent 4m de large, plus 1m de chaque côté (exempt d'obstacle), soit 6m de large au total, et ils doivent être stabilisés. L'utilisation de ces chemins est clairement définie dans une convention d'utilisation des chemins entre les développeurs et les gestionnaires des chemins. Les chemins seront donc renforcés et élargis. Les chemins seront ensuite remis en état.

3.2 L'impact paysager

Remarque : « Je souligne que vous avez réussi à éloigner les éoliennes, à 950m, au-delà de la limite maximum de 800m que nous avons fixée. C'est bien ! »

Remarque : « Vous dites qu'il est impossible d'installer plus d'éoliennes à Marbéville, car les mâts seraient alors trop hauts et seraient ainsi visibles depuis Colombey-les-Deux-Eglises. Je pense que c'est faux, et que des mâts seront plus hauts à Mirbel par rapport à Marbéville. »

Réponse de BAE : Les études paysagères ne vont pas en ce sens. La topographie de Marbéville placerait les éoliennes à une hauteur plus élevée que celles localisées à Mirbel. Les études démontrent également que Marbéville offre une vue plus dégagée depuis Colombey-les-Deux-Eglises.

3.3 Le projet éolien concurrent WKN

Question : « *Le projet de WKN a-t-il été abandonné ?* »

Réponse de VELOCITA et BAE : WKN, étant un développeur indépendant de Velocita Energies, nous n'avons pas de connaissance de l'avancement de leur projet éolien. En effet, c'est lorsqu'un projet en instruction est accepté, refusé ou rejeté que l'on pourrait avoir connaissance de son état. Or, aujourd'hui nous n'avons pas d'informations supplémentaires.

4. Echanges autour de la démarche de concertation

Enfin, un dernier temps a été consacré à la démarche de concertation. Le film de la démarche a été visualisé, avant de donner suite à un échange autour de cette démarche et au partage du calendrier. Les prochaines étapes de la démarche ont ensuite été soumises à discussion, à savoir un forum de partage intergénérationnel et une lettre d'information.

4.1 Les éléments de communication

Proposition : « *Il faudrait une nouvelle réunion pour nous présenter la phase chantier.* »

Proposition : « *Dans vos éléments de communication, cela serait bien de présenter le fait que vous êtes allés au-delà de nos attentes concernant la distance aux habitations. Alors que nous demandions un minimum de 800m, la distance minimale aux habitations est finalement de 950m !* »

4.2 Le forum intergénérationnel

De nombreuses propositions ont émergé concernant le forum intergénérationnel. Pour rappel, il s'agit d'un forum visant à informer toutes les générations, en particulier les plus jeunes, de l'intérêt et du fonctionnement des éoliennes. Il s'agit également d'y expliquer les détails de ce projet éolien spécifique.

4.2.1 Comment ?

Remarque : « *Il y a 25 jeunes de moins de 14 ans sur la commune de Vignory.* »

Proposition : « *Il faudrait présenter les éoliennes de manière ludique aux enfants, et qu'ils soient accompagnés de leurs parents.* »

4.2.2 Quand ?

Proposition : « *Il faudrait que l'événement ait lieu un samedi. Les parents et les enfants seraient plus disponibles.* »

Proposition : « Il faudrait que l'événement se tienne sur une grande amplitude de temps, du matin jusqu'en fin de soirée. Cela laisserait la possibilité aux gens de s'organiser au mieux. »

4.2.1 Où ?

Proposition : « La salle des fêtes de Vignory est la mieux adaptée. »

4.2.1 Que va-t-on y présenter ?

*Proposition : « Nous pourrions y présenter une **maquette** qui fait le lien entre l'éolienne et la production d'électricité. Il pourrait s'agir d'une éolienne miniature que les enfants pourraient faire tourner, lequel mouvement allumerait une petite lampe y étant reliée. »*

*Proposition : « Nous pourrions y diffuser le **film du projet** que vous venez de nous montrer. »*

*Proposition : « On pourra y présenter la **trame d'implantation**. »*

*Proposition : « Pour les enfants, ils seraient intéressants qu'ils manipulent un **puzzle** en lien avec les éoliennes. »*

*Proposition : « Il serait intéressant d'y montrer les **photomontages**, et d'avoir au moins une **impression par village**. »*

*Proposition : « Vous pourriez réaliser un **plan de masse**, pour que l'on comprenne bien le périmètre du projet et le cadre dans lequel il s'inscrit. »*

*Proposition : « On pourrait montrer un **avant-après du déboisement de la forêt**. »*

*Proposition : « Pour rassurer les gens quant au **démantèlement**, on pourrait expliquer le **nouvel arrêté** à ce sujet. »*

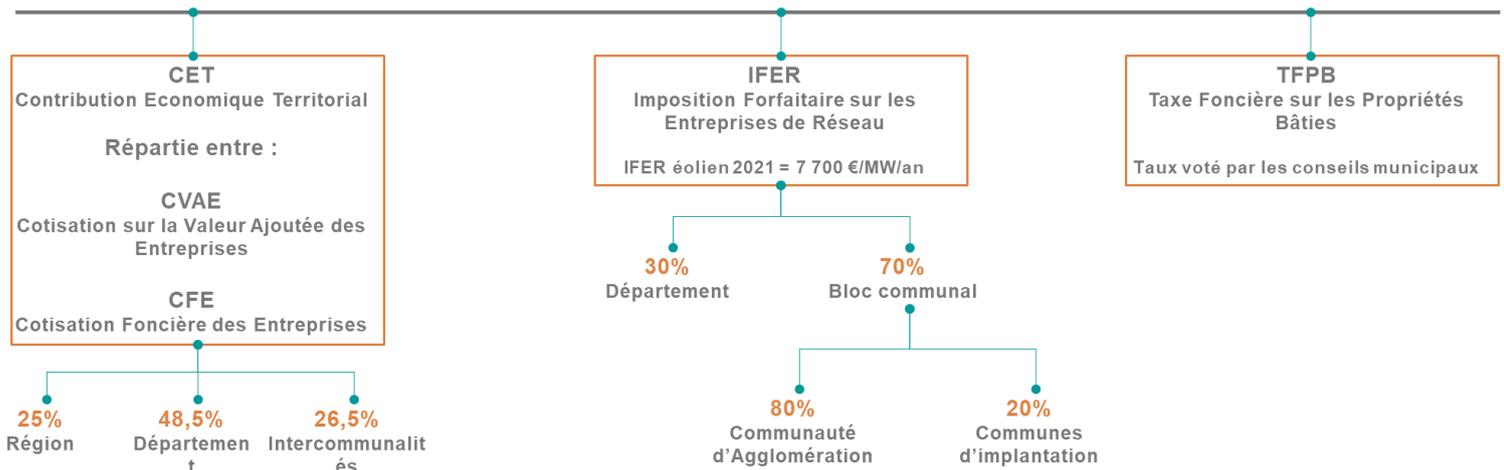
*Proposition : « Il faudrait également expliquer l'**enjeu écologique** de la production éolienne. »*

*Proposition : « On pourrait également y détailler les **retombées** pour les communes, économiques et autres. »*

4.3 La fiscalité

Question : « *Peut-on avoir un schéma détaillant les retombées fiscales pour les communes ?* »

Réponse de VELOCITA et BAE : Les retombées fiscales, conformément à la réglementation, sont :



Question : « *Peut-on négocier les retombées fiscales avec la communauté d'Agglomération ?* »

Réponse de BAE : Les retombées fiscales proviennent de différentes taxes : l'IFER (Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux), la CET (Contribution Economique Territoriale), et la TFPB (Taxe Foncière sur les propriétés Bâties). L'IFER représente les $\frac{3}{4}$ des retombées économiques, et les EPCI ont fait des choix différents sur la répartition de l'IFER. La répartition classique c'est 30% de l'impôt qui revient au département, 20% pour la commune d'implantation, et 50% pour l'EPCI. Plusieurs EPCI ont fait le choix de diriger une partie de leur recette liée à l'IFER vers les communes d'implantation des éoliennes. La pratique étant répandue, on peut imaginer une négociation avec la communauté d'Agglomération.

A noter que la loi de finances 2019 modifie la répartition du produit de l'IFER éolien en octroyant 20 % du produit aux communes d'implantation pour les éoliennes installées à compter du 1er janvier 2019. Là où avant la répartition était libre de choix de la part des intercommunalités.

Question : « *Que fait le département pour le projet, pour justifier de récupérer une partie des recettes fiscales ?* »

Réponse de BAE : Le département ne participe pas directement au projet. Pour autant, il est responsable d'investissements nécessaires comme l'entretien de la voirie départementale.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site Internet du projet : www.projeteolien-de-lettoile.fr

Annexes

Carte de l'étude paysagère

Projet éolien de l'Étoile

52
Hautes-Marnes

Aire d'étude immédiate,
Orientations paysagères

Enjeux

- Occupation des sols et accès
- Forêts
 - Liaison départementale
 - Voie vicinale
 - Voie forestière
 - Chemin agricole rural
- Repères paysagers
- Eolienne en fonctionnement
 - Cours d'eau
 - Usière forestière à préserver
 - Coteaux forestiers

Risques et orientations

- Préserver les cônes de vue depuis les villages
- Restez vigilant par rapport aux cohabitances avec des éléments paysagers (coteaux, cloches, contexte éolien...)
- Envisager un recul pour limiter les effets de surplomb, en cohérence avec les recommandations du SRE
- Rester vigilant par rapport des hauteurs et lueurs sensibles aux variations avec la ZIP
- S'implanter en cohérence avec le contexte éolien
- Envisager un recul par rapport à la lisière forestière, préserver une épaisseur de 35 mètres minimum
- Éviter les implantations au niveau des dépressions, de façon à limiter les différences de hauteur entre les éoliennes

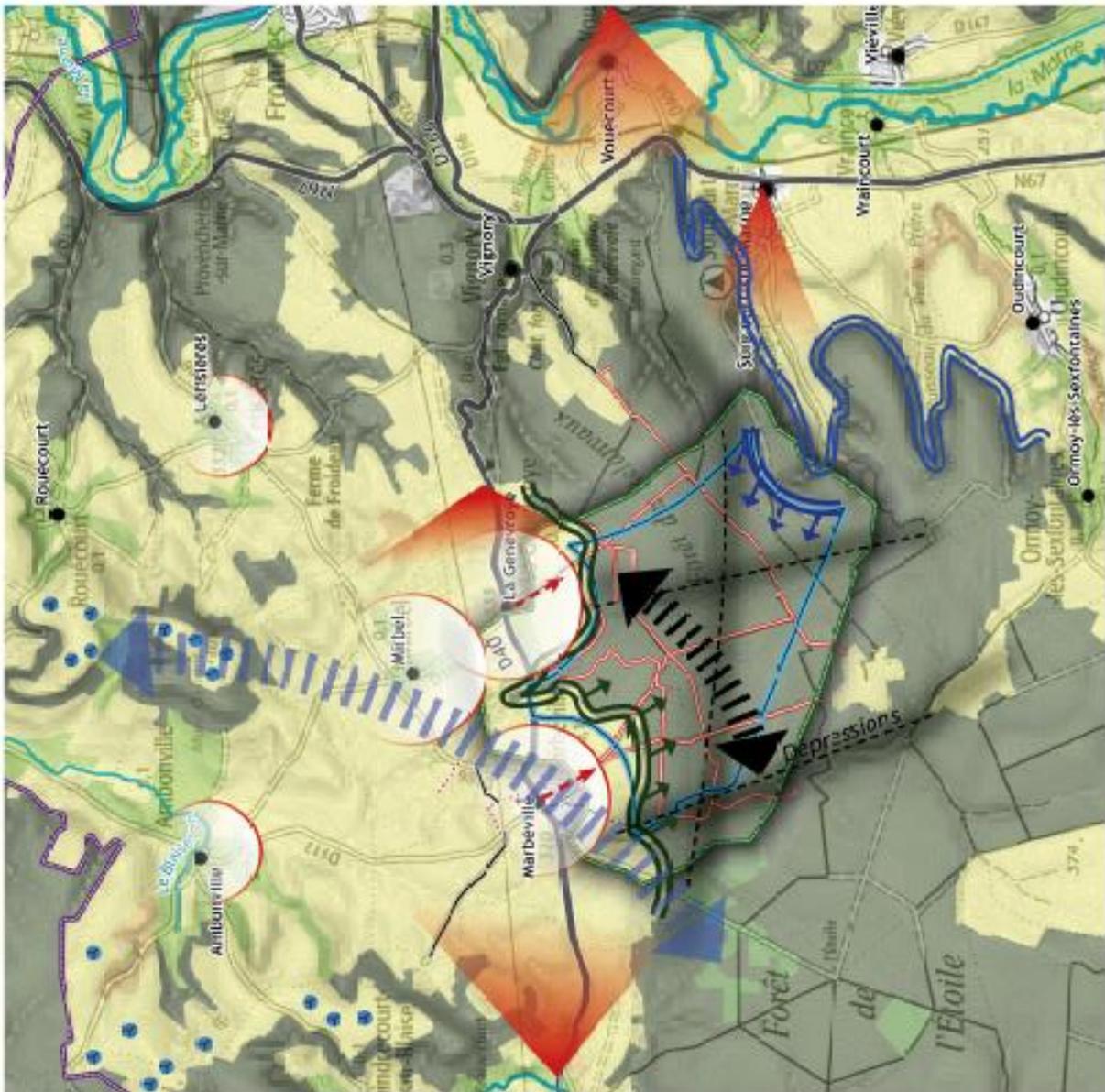
Préconisations

- À l'axe et secteur d'implantation à privilégier, il convient de suivre une orientation sud-ouest/nord-est, un alignement simple et régulier est préconisé. Pour un souci de lisibilité et de cohérence globale du futur parc, il est impératif que les distances inter-éoliennes soient régulières. Il est recommandé de favoriser une implantation à des altitudes similaires et des éoliennes de hauteur limitée afin d'éviter les rapports d'échelle significatifs.

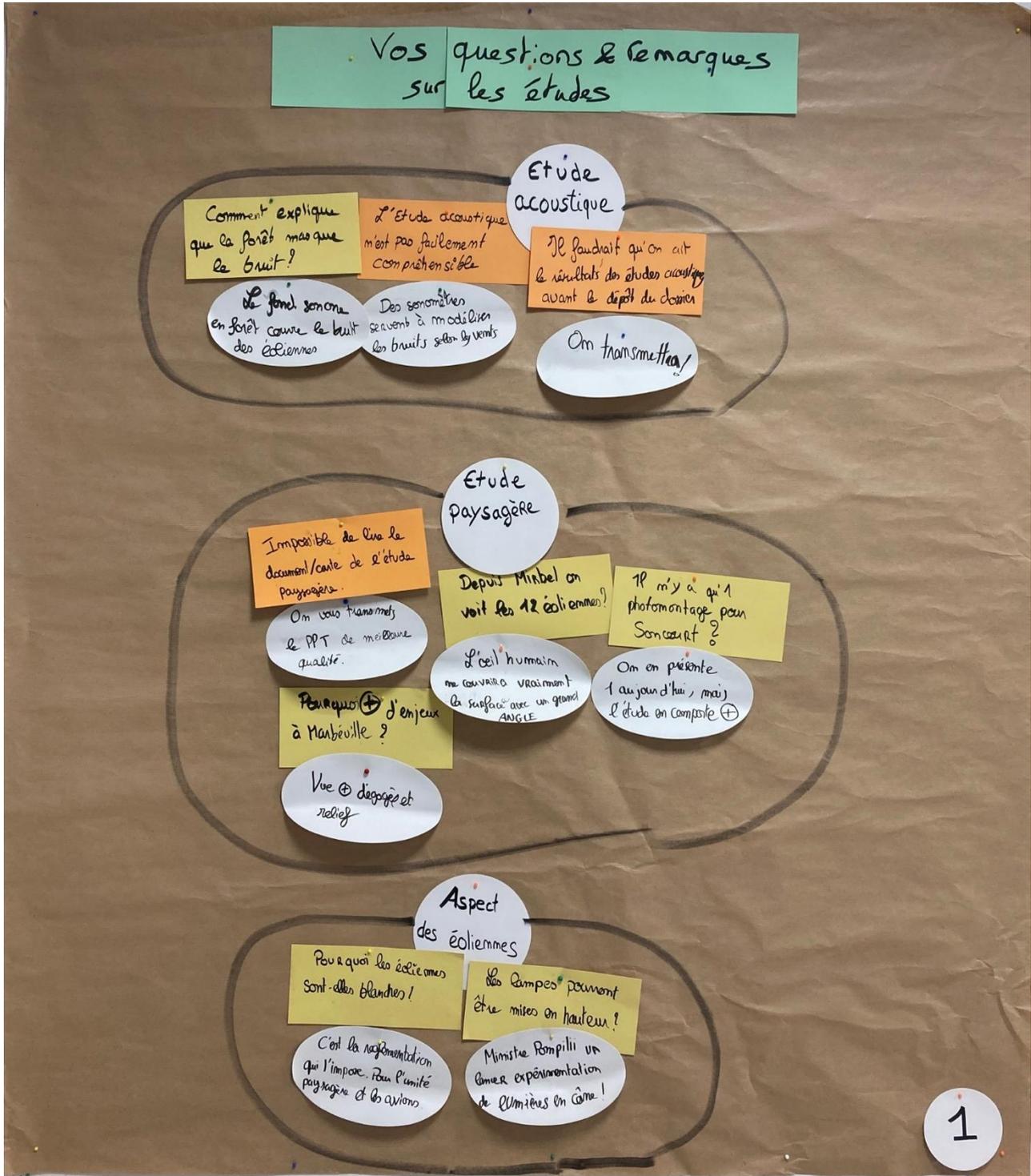
- Zone d'implantation possible
- Aire d'étude immédiate



Source : Eurovector, 3D Topo, Bing
Fond : Google™ - IGN Paris
Reproduction interdite
Publié en : 08/25, Avril 2021



Photos des Métaplans de la séance



Vos questions & retours sur le trame d'implantation

Chemins d'accès

L'éolienne en bas de Soncourt ~~est~~ dérange les chemins d'accès et visible

Pourquoi est-on avoir éloigné des chemins à Soncourt ?

On suit les recommandations du bureau d'étude de sélagne des Coteaux

Il faut laisser 500m de distance pour éviter l'effet de siffleur

Comment vont ils réussir à monter les éoliennes avec les camions ?

Les chemins d'accès seront suffisant pour atteindre les éoliennes ?

Ils sont spécifiquement conçus pour cela !

Les chemins seront retravaillés et recouvert

Impact paysager

C'est bien d'avoir réussi à éloigner autant les éoliennes des habitations !

Des mâts seront hauts à Mirbel par rapport à Marbéville

Projet WKN

Le projet de WKN est abandonné ?

A priori, notamment à cause de l'impact paysager sur Cellesmesme

